Image not found or type unknown

Allocations chomage suite à un déménagement

Par **teuquof**, le **03/02/2016** à **23:06**

Bonjour, je travaille actuellement à 120 kilomètres du travail de mon mari. Celui ci habite dans notre résidence secondaire proche de son travail, depuis 3 ans. Je souhaite rejoindre mon mari dans cette résidence et quitter notre résidence principale que nous avons mise en vente. Puis je prétendre à des allocations chômage en cas de démission ? Précision mon entreprise ne fait pas de rupture conventionnelles.
Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **04/02/2016** à **08:06**

Bonjour,
Si vous êtes déjà mariés ou pacsés, je ne vois plus de possibilité à ce que la démission soit considérée comme légitime pour vous ouvrir droit à indemnisation par Pôle Emploi suivant l' Accord d'application n° 14 du 14 mai 2014 pris pour l'application des articles 2, 4 e) et 26 § 1er b) du règlement général annexé à la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage puisque votre conjoint occupe cette résidence depuis 3 ans maintenant...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés